



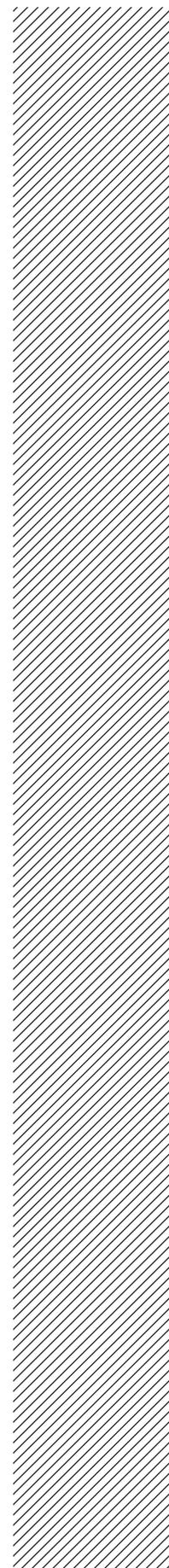
 SYNTHÈSE

# ATELIER SEINE #1

SÉANCE D'INSTALLATION - 29 JANVIER 2019

MARS 2019





Directrice de la publication : **Dominique ALBA**  
Directrice de la rédaction : **Patricia PELLOUX**  
Synthèse réalisée avec : **Amélie NOURY**  
Photos et illustrations : **Apur sauf mention contraire**  
Mise en page : **Apur**  
[www.apur.org](http://www.apur.org)

19P090302

# Sommaire

INTRODUCTION .....	4
PARTICIPANTS .....	6
<b>1.   Introduction, par les élus de la Ville de Paris, les représentants des services de l'Etat .....</b>	<b>8</b>
<b>2.   Exposé introductif sur les usages et le paysage du site de la Seine .....</b>	<b>14</b>
<b>3.   Échanges – Dires d'Atelier .....</b>	<b>34</b>
<b>4.   Conclusion sur la suite des ateliers et calendrier .....</b>	<b>40</b>

---

# INTRODUCTION

---

## Contexte

Le 18 novembre 2018, lors du Conseil de Paris, Jean-Louis Missika, adjoint à la Maire de Paris chargé de l'urbanisme, de l'architecture, des projets du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité, a annoncé le lancement d'un Atelier Seine ayant pour but de réunir autour de la table toutes les parties prenantes concernées par le fleuve et ses abords et d'**établir une vision commune pour la Seine**.

Cette annonce s'inscrit dans le cadre d'une délibération sur **l'extension du périmètre Unesco et la création d'une zone tampon**. La délibération du Conseil de Paris proposé permet de mieux prendre en compte la géomorphologie, comme l'ancienne île Louviers à intégrer, et d'ajouter quelques oublis comme l'église Saint-Gervais-Saint-Prottais, la place du Châtelet avec ses deux théâtres, la tour Saint-Jacques, la place Saint-Michel ou le palais d'Iéna...

Il s'agit d'autre part de se mettre en conformité avec la loi LCAP relative à la liberté de création à l'architecture et au patrimoine, de juillet 2016, qui prévoit désormais la mise en place d'une zone tampon, recouvrant les abords du bien, ainsi que d'un plan de gestion assurant la conservation et la valorisation du bien dans le cadre d'une collaboration étroite entre les services de l'Etat et les collectivités locales.

Cette instance de dialogue est **accompagnée et informée par l'Apur** qui a par ailleurs inscrit ce travail d'accompagnement et d'animation de l'Atelier Seine dans son programme de travail partenarial 2019-2020.

L'atelier Seine est coordonné et complémentaire au **Comité des Usages Fluviaux (CUF)** piloté par Michel Cadot, Préfet de Région.

---

*Réunir toutes les parties prenantes concernées par le fleuve et établir une vision commune pour le site de la Seine à Paris*

---

## Le périmètre

Le périmètre de l'atelier Seine concerne la séquence de la traversée de la Seine dans Paris. Il ne se limite pas au périmètre UNESCO mais couvrira l'ensemble du linéaire des berges dans Paris ce qui permet d'intégrer à la fois l'allée des Cygnes, le pont Mirabeau dans le 15ème, les berges des 12ème et 15ème arrondissements... ainsi que les projets urbains situés sur les quais hauts. Son périmètre est plus restreint en linéaire que celui du Comité des Usages Fluviaux (CUF) qui couvre l'ensemble du linéaire des berges à l'échelle de la Région ; il

rentre à l'inverse plus en profondeur dans la ville.

Le Schéma des usages fluviaux est axé davantage sur les compétences de l'Etat sur le transport fluvial, la police de l'eau, l'étiage, les inondations, et les occupations des berges appartenant à Ports de Paris ou VNF.



La Seine, Trocadéro - Champ de Mars, Paris 7<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup>

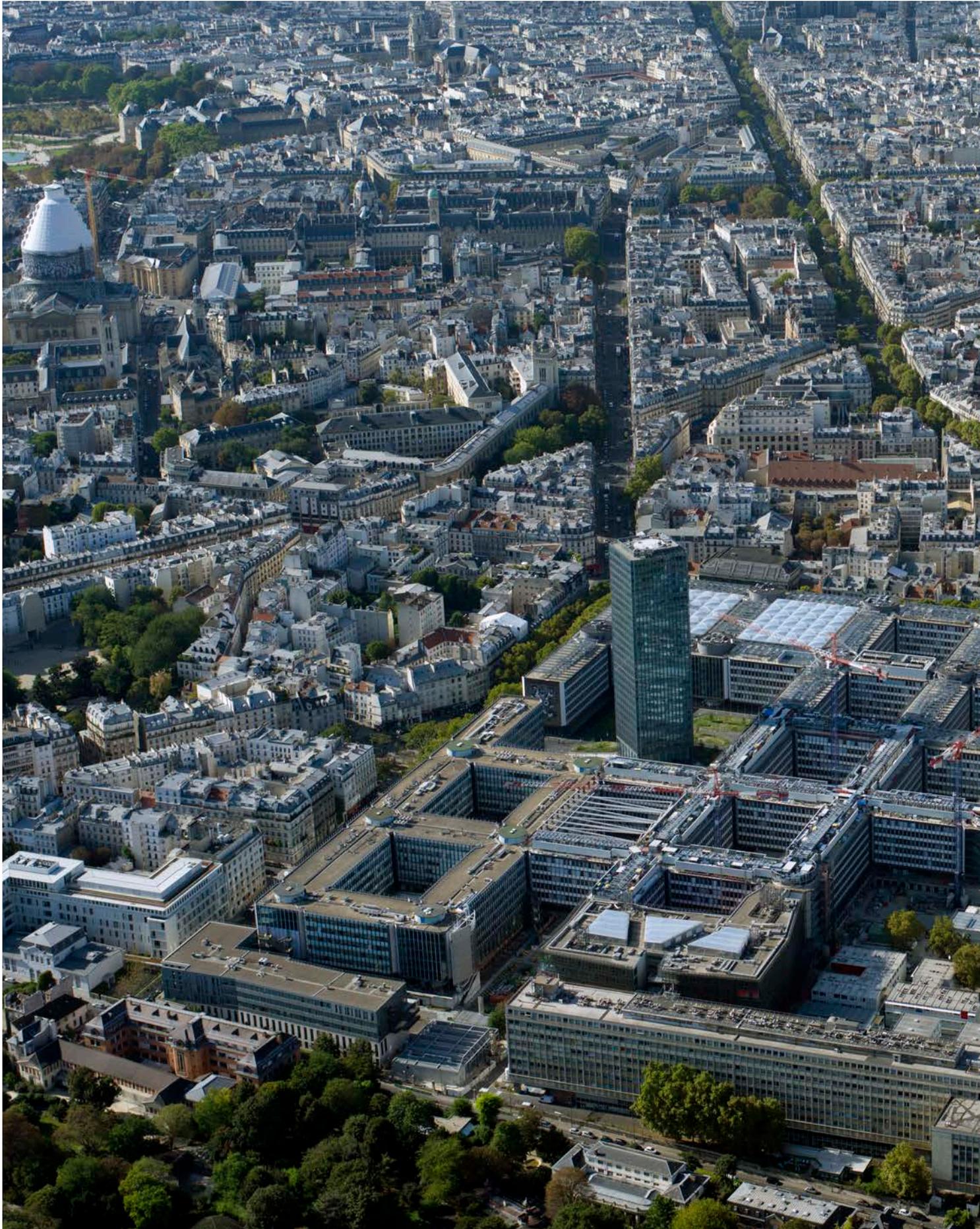
---

## PARTICIPANTS

---

Service / Organisation		Nom	Prénom
<b>MAIRIE DE PARIS</b>			
	M.	MISSIKA	Jean-Louis
	Mme	TAIEB	Karen
	M.	MARTINS	Jean-François
	M.	HOCQUARD	Frédéric
	Mme	GIRARD	Laurence
	Mme	DE CLERMONT-TONNERRE	Claire
	M.	BESSON	Margot
	Mme	CHANNAOUI	Yasmina
	M.	CHAZAUD	Norbert
	M.	CHOBLET	Jean-Christophe
	M.	COLOMBIER	Pierre-Henry
	M.	DE GASPERI	François
	M.	DELAPIERRE	Jean-Baptiste
	M.	DELCAMBRE	Frédéric
	Mme	DUTTA GUPTA	Camille
	M.	ESTEVE	Antoine
	Mme	GRANDJEAN	Caroline
	M.	HEGLY-DELFOUR	Julien
	M.	JEAN-BAPTISTE	Eric
	M.	LANDREVIE	Didier
	M.	LECLER	Stéphane
	M.	RAUCH	Jean-François
	M.	RIBET	Christophe
<b>MAIRIE D'ARRONDISSEMENT</b>			
Mairie du 4 <sup>e</sup>	M.	JAMET-FOURNIER	Boris
Mairie du 5 <sup>e</sup>	Mme	HAUTVAL	Hélène
Mairie du 6 <sup>e</sup>	Mme	BOICHARD	Julia
Mairie du 7 <sup>e</sup>	M.	BERNARD	René-François
Mairie du 8 <sup>e</sup>	M.	NUBEYRE	Dominique
Mairie du 12 <sup>e</sup>	Mme	ACHAICHIA	Imène
Mairie du 12 <sup>e</sup>	Mme	LORENTE	Paul
Mairie du 13 <sup>e</sup>	M.	BOSSARD	Baptiste
Mairie du 16 <sup>e</sup>	M.	GOSSARD	Vincent
	M.	CONTASSOT	Yves
Génération-S	Mme	LEQUEUX	Typhaine
GEP -Groupe Ecologiste de Paris	M.	GLEIZES	Jérôme
GEP -Groupe Ecologiste de Paris	Mme	LOPES	Camille

<b>ETAT ET SERVICE DE L'ETAT</b>			
DIDVS-Préfet délégué	M.	PHILIZOT	François
DRAC Ile de France	M.	ZURETTI	Jean-Marc
HAROPA Ports de Paris	Mme	BREHIER	Régine
	M.	MOUYON	Nicolas
Préfecture de Police - DTPP	M.	GUERIN	Antoine
Préfecture de Police - SAS	M.	MAYEUR	Nicolas
PRIF	M.	AMAT	Jean-Louis
UDEA75/Préfecture	Mme	CAM	Emilie
VNF	M.	RITZ	Dominique
<b>ASSOCIATION ET ACTEURS ECONOMIQUES</b>			
Association Riverains du port de Javel	Mme	SAURET VELLE	Dominique
Association Riverains place Mazas-port de Paris	Mme	ANDRIÉ	Chantal
CAF - Comité des Armateurs Fluviaux	M.	LEANDRI	Didier
CITY SUNFING	M.	GALLINEAU	Christophe
CLIMESPACE	M.	BOURLIER	Jean-Charles
	Mme	MERCHAT	Michèle
CPP - Communauté Portuaire de Paris	M	JAMEY	Olivier
CSLMF/GEBS - Chambre Syndicale des Lieux Musicaux Festifs et Nocture	M.	PILOT	Michel
FNE Paris ( France Nature Environnement) / SOS Paris	M.	NEDELEC	Christian
Association La Seine n'est pas à vendre	M.	LANDAU	Bernard
	M.	MEIER	Olivier
Petit bain	M.	ESTEBAN	Ricardo
	Mme	SEGURA	Emmanuelle
<b>PARIS 2024</b>	M.	FIEVET	Stéphane
<b>APUR</b>	Mme	ALBA	Dominique
	Mme	PELLOUX	Patricia
	Mme	NOURY	Amélie





# 1. INTRODUCTION, PAR LES ÉLUS DE LA VILLE DE PARIS, LES REPRÉSENTANTS DES SERVICES DE L'ÉTAT

# Jean-Louis Missika

Adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des projets du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité

Cet atelier a vocation à trouver une instance de débat et de prospective, une instance où l'on peut avoir une approche globale et où le fleuve soit traité à l'échelle parisienne et dans toutes ses dimensions. L'idée de cet atelier est née du grand nombre d'initiatives existantes sur la Seine, le fleuve et les bords du fleuve ; elle est née aussi de la multiplicité des acteurs, des schémas et de la nécessité ressentie par beaucoup d'avoir un lieu de dialogue, de mise en commun de ces initiatives. C'est pourquoi, cet atelier regroupe des institutions, des représentants des acteurs économiques, des groupes politiques, des associations de riverains ou de protection de la Seine, des représentants d'usagers, des représentants des cyclistes, des noctambules ; il est ouvert à toutes les parties prenantes de la Seine. La Seine représente de façon presque parfaite ce que l'on appelle aujourd'hui un « **commun urbain** » ; elle appartient à tous les parisiens et toutes les parisiennes mais aussi aux visiteurs et aux touristes, à ceux qui l'utilisent comme un outil de travail. Elle est aussi un « bien rival » car la pollution de certains peut empêcher l'usage par d'autres. L'espace pour les bateaux qu'ils soient à quai ou en navigation n'est pas infini et le paysage de la Seine peut être altéré ; il apparaît donc nécessaire de construire une conversation qui permette de trouver des solutions à ces problèmes.

Avec l'ouverture des voies sur berges aux piétons et aux modes doux, beaucoup de parisiens ont redécouvert la Seine. La Ville de Paris souhaite poursuivre cette reconquête et cette redécouverte de la Seine, cœur battant de Paris, tout en informant les parisiens que les usages de la Seine doivent évoluer comme ils évoluent dans le reste de Paris. Par exemple, en lien avec les décisions de sortir du diesel pour les vé-

hicules qui circulent dans Paris, une réflexion doit être menée pour les bateaux qui naviguent sur le fleuve ; personne ne doute de la complexité du problème mais personne ne doute non plus qu'il faudra une transformation de la motorisation des véhicules qui circulent sur le fleuve. De la même façon, si de nouvelles mobilités émergent en ville telle que la trottinette électrique ou le vélo à assistance électrique, de nouvelles mobilités peuvent aussi émerger sur le fleuve tels que les hydrofoils ; il apparaît donc nécessaire de réfléchir à des adaptations. En parallèle, il est important de préserver la singularité de la Seine, de protéger son paysage et la fraîcheur qu'elle apporte.

Durant ces dernières années et notamment à travers les appels à projet innovants « Réinventer Paris » et « Réinventer la Seine » plusieurs projets ont émergé en bord de Seine amenant de nouveaux usages telle qu'une station-service des mobilités du futur ou un tiers lieu culturel et des nouvelles architectures dans la lignée de l'histoire de l'architecture contemporaine en bord de Seine. Certains de ces projets ont créé du débat ; la ville souhaite pouvoir débattre de ces projets dans le cadre d'un groupe de travail dédié afin de traiter de leur cohérence globale et locale.

La Seine est soumise à certains risques. Outre la crue, se pose la question de la pollution, de l'étiage, du sur-tourisme, de la concurrence des usages sans chercher à favoriser le loisir au détriment des usages industriels et logistiques et c'est pour cela que l'atelier Seine doit mettre ces différents sujets sur la table et essayer de les harmoniser. L'ambition de la Ville de Paris est d'arriver à la meilleure mixité possible, sans fracture urbaine et en rendant compatible l'usage logistique ou industriel avec la

promenade. Ce travail doit être mené de façon concertée. Le développement de la logistique fluviale est essentiel et les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 offre une opportunité pour avancer sur ce sujet.

La volonté de la Ville pour ce commun est d'assurer que ces espaces sur l'eau ou au bord de l'eau ne soient pas réservés à certains, comme c'était le cas il y a peu avec les voitures sur les berges de Seine. Le développement de promenade est essentiel ainsi que la diversification des modes de transports sur le fleuve pour amener plus de parisiens, de métropolitains et de touristes.

L'atelier Seine s'inscrit en complémentarité d'instances existantes tel que le Comité des Usages Fluviaux porté par le Préfet de Région, le conseil d'administration d'Haropa ou la délégation interministérielle à la Vallée de la Seine. Il s'inscrit également dans un périmètre beaucoup plus local, et doit permettre de développer une vision prospective. Il ne traite pas juste de la Seine en elle-même mais aussi des quais hauts et de son paysage tout entier, de sa place et de son rôle pour la Ville de Paris ; c'est là le rôle de la Ville de Paris d'être garante de cet écosystème et de ce paysage vis-à-vis des parisiens.

Concrètement il va s'agir de traiter au sein de groupe de travail les sujets principaux que sont : le paysage, les projets urbains, le tourisme, le rôle environnemental de la Seine.

La documentation de ce travail et l'animation des différents groupes de travail

ont été confiées à l'Atelier Parisien d'Urbanisme.

Il est attendu **un livrable sous forme d'un livre blanc** qui établisse une vision partagée, une doctrine de ce que nous voulons pour la Seine pour les années à venir avec les grandes mutations à entreprendre, les dernières fractures à résoudre et les paysages à protéger.

L'atelier Seine, s'inscrit en parallèle des réflexions menées sur la gouvernance des ports. Annoncée par le Premier Ministre, la fusion des ports de Paris, de Rouen et du Havre au sein d'un même établissement, donnera lieu à des évolutions législatives et à une concertation des territoires concernés. La Ville de Paris soutient cette démarche parce qu'il est essentiel qu'il y ait une vision globale de la logistique maritime et de la logistique fluviale. Avec le passage d'une structure plus large, la question de la gouvernance territoriale locale du fleuve et de ses rives se pose dans des termes différents selon lesquels l'atelier Seine pourra faire des propositions dans le cadre de cette réflexion, et ainsi pourra améliorer la gouvernance partagée de la Seine à Paris.

Enfin, dans le cadre de l'atelier Seine, une concertation entre les parisiennes et les parisiens sera mise en place. Elle pourrait avoir lieu sous forme de promenades urbaines potentiellement organisées avec le CAUE, d'ateliers autour de la Seine ou de recueil par voie numérique.

## Karen Taieb

Adjointe à la Maire de Paris chargée du Patrimoine

La Seine et les Rives de Seine sont un bien inscrit sur la liste mondiale de l'Unesco ; il s'agit donc bien d'une zone protégée. Un vœu a récemment été déposé sur ce périmètre au Conseil de Paris du 18 novembre 2018 avec notamment l'ajout en extensions mineures de l'Île aux Cygnes dans le 15<sup>e</sup> arrondissement et du Pont de Bir-Hakeim qui sont

en cours de discussion au sein de la Ville de Paris et des services de l'Etat, en vue d'une approbation en février 2020.

En lien avec la loi relative à la Liberté de la Création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), datant de juillet 2016, chaque bien inscrit doit être également doté d'une zone tampon qui est en cours de délimitation.

## Jean-François Martins

Adjoint à la Maire de Paris chargé de toutes les questions relatives au sport, au tourisme et aux Jeux olympiques et paralympiques

En total accord avec ce que viennent de dire Jean-Louis Missika et Karen Taïed, la Seine présente des enjeux liés au développement du Tourisme à Paris et aus-

si du Sport avec une belle perspective des Jeux de Paris 2024 qu'il conviendra d'intégrer dans le livre blanc.

## Frédéric Hocquard

Adjoint à la Marie de Paris chargé de la vie nocturne et de la diversité de l'économie culturelle

Les usages diurnes mais aussi nocturnes des berges sont également à prendre en compte. Les premières installations de lieux culturels, festifs et nocturnes sur les quais de Seine ont plus de 20 ans. Le Bateau Phare est l'une des premières péniches à s'être installée le long des

berges. Les usages s'y sont fortement développés et font des berges de Seine parisiennes un nouvel endroit pour la vie nocturne. Cela pose des questions de régulation et d'équilibre à trouver qui pourraient être prises en compte dans le cadre de l'Atelier Seine.

## Antoine Guérard

Directeur des transports et de la protection du public, Préfecture de Police.

La Préfecture de Police s'engage également à participer aux échanges qui auront lieu dans le cadre de l'atelier notamment sur le sujet des usages noc-

turnes et de conciliation d'usages. La Seine est un enjeu majeur pour la Préfecture de Police.

## Jean-Louis Amat

Sous-Préfet Préfecture de la Région IDF, préfecture de Paris

L'Etat, associé à cette initiative, participera avec ses différentes composantes techniques à l'Atelier Seine et aidera la Ville à porter ce projet pour la Seine à Paris. Il veillera à ce que ces priorités soient présentées par la Ville lors des

travaux qui seront menés par le Préfet de Région notamment sur les grandes orientations qui sont menées dans le cadre du Comité des Usages Fluviaux qui réunit une partie des acteurs présents dans l'atelier Seine.

## Régine Brehier

Directrice générale d'Haropa Ports de Paris

Ports de Paris, associé à la démarche, souligne un défi important et quotidien qui est à la fois de pouvoir concilier des activités économiques de différentes natures en plein centre de la métropole parisienne avec leurs autres missions et notamment la contribution à des usages

plus récréatifs et aussi leur contribution à une dimension environnementale écologique de la Seine. Il est nécessaire de se réinventer, ce qui ne serait pas possible sans un dialogue aux différentes échelles et avec l'ensemble des acteurs et des partenaires.

## François Philizot, Préfet

Délégué interministériel au développement de la vallée de la Seine (DIDVS)

**Du point de vue de l'Etat, deux enjeux de l'atelier Seine sont majeurs.**

**Premier enjeu : l'aspect multiscalair des usages de la Seine**

La Seine est un bassin de navigation qui part de Nogent-sur-Seine à l'amont et de l'Oise pour l'aval de Paris et qui induit des flux qui vont jusqu'à la mer ou dans l'autre sens. Il faut prendre en compte dans les points les plus sensibles de ce bassin de navigation ces horizons de longues distances qui sont importants. A une autre échelle, celle de la logistique urbaine, il est nécessaire de faire évoluer le système de distribution qui part notamment de Bonneuil-sur-Marne et de Gennevilliers pour irriguer l'hyper centre de l'agglomération parisienne. L'échelle parisienne, à l'intérieur du périphérique, possède quant à elle des enjeux internes qui sont également à intégrer. Il faut parvenir à concilier ces enjeux multiscalaires.

**Deuxième enjeu : l'approche est multidimensionnelle**

La Seine fait référence à une grande diversité des usages. C'est à la fois le

fleuve, le quai bas et le quai haut et ses arrière-plans ; une discussion intéressante s'est engagée sur le périmètre de la zone tampon Unesco qui montre la difficulté et la nécessité de préciser ce que sont les arrière-plans. Nous redécouvrons aujourd'hui mieux qu'hier cette diversité des usages et il faut faire en sorte que les réponses que nous apporterons permettent un développement urbain au plein sens du terme. Sur la question de la logistique urbaine par exemple, dans un contexte où nous avons plutôt régressé à certains égards du fait des évolutions des modes de distributions avec une intensification des flux de petits camions assez polluants, la Seine offre l'occasion de progresser à nouveau. C'est en utilisant tout le potentiel de la Seine y compris au sein d'une ville comme Paris et dans une démarche de patrimoine vivant que nous aurons des chances d'être collectivement pleinement efficaces.

## Dominique Ritz

Directeur territorial du Bassin de la Seine, Voies Navigables de France (VNF)

La voie d'eau est évidemment un site multi-usages, multi-intérêts. Il ne faut pas cependant opposer les usages du fleuve et garder à l'esprit qu'il existe une forme d'asymétrie dans les usages de la voie d'eau, l'utilisation du fleuve à des fins économiques ne peut pas se mettre ailleurs que sur la voie d'eau, à l'inverse d'usages plus récréatifs.





## **2. EXPOSÉ INTRODUCTIF SUR LES USAGES ET LE PAYSAGE DU SITE DE LA SEINE**

# Atelier Seine

#1 Séance d'installation  
29 janvier 2019



apur.org

## Les usages et le paysage du site de la Seine

Patricia Pelloux, directrice adjointe, Apur

Dans le cadre de son programme de travail partenarial, l'Apur accompagnera et documentera l'atelier Seine, annoncé comme une instance de dialogue. La présentation pour ce premier atelier a pour vocation de présenter un panorama du paysage et des usages existants sur la Seine.

### Objectif de l'Atelier Seine

L'Atelier Seine, à l'initiative de la Ville de Paris, est annoncé comme « une instance de dialogue, accompagnée et informée par l'Apur, qui permette d'établir une vision commune pour la Seine. »

**Périmètre :** L'ensemble du linéaire de la Seine à Paris. 13 km de l'amont à l'aval, 3 km dans Bois de Boulogne >30 km de berges au total

- Lieu d'échanges pour l'élaboration d'actions pour préserver et valoriser ce paysage exceptionnel
- Lieu d'échanges sur le périmètre d'extension Unesco et de création de la zone tampon
- Instance de dialogue sur les différents projets à venir portés sur le site de la Seine par les différents acteurs, instance développant une vision commune des projets



© ph.guiguard@air-images.net

Le périmètre de l'atelier Seine est celui de la traversée de la Seine dans Paris soit 13 km de l'amont à l'aval auxquels il convient d'ajouter les 3 km des berges du bois de Boulogne. **Cette séquence représente un total de 30 km de berges** quand on regarde la rive gauche, la rive droite et les îles.

### Des spécificités de la séquence parisienne du Site de la Seine

qui s'articulent bien sûr avec les enjeux et réflexions menées à la grande échelle de la Seine, de sa source à l'amont à son débouché maritime

- **Les travaux de la Vallée de la Seine,** de Paris – Rouen – Le Havre
- **Les travaux en Seine Amont,** la question des inondations, des projets notamment le long du T12...
- **Le Schéma d'aménagement fluvial de la Seine** en lien avec le Comité des Usages Fluviaux (PREIF, DRIEA)
- **Le Schéma d'orientation des berges et des ports** dans Paris (élaboration Haropa – Ports de Paris)

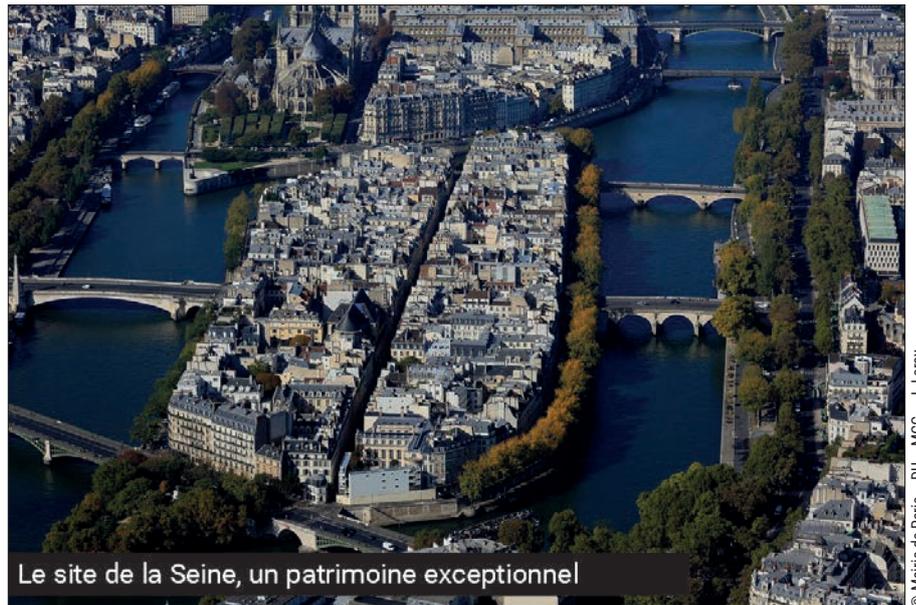
**Comme cela a été souligné, l'approche multiscale est essentielle.**

Bien que l'atelier aborde la question des berges de Seine dans Paris et les propres spécificités de cette séquence, il faut évidemment que les réflexions s'articulent avec l'ensemble des travaux qui sont menés à grande échelle :

- Les travaux de la Vallée de la Seine Paris - Rouen - le Havre ;
- Les travaux en Seine amont qui intègrent la question des inondations et l'évolution des berges de Seine notamment en lien avec l'EPT 12 ;
- Le Schéma d'aménagement fluvial de la Seine qui est porté par la Préfecture et la DRIEA, en lien avec le Comité des Usages Fluviaux (CUF) ;
- Le Schéma d'orientation des berges et des ports porté par Haropa - Ports de Paris.

Les images suivantes ont pour but d'illustrer **la grande variété des usages et des spécificités parisiennes**.

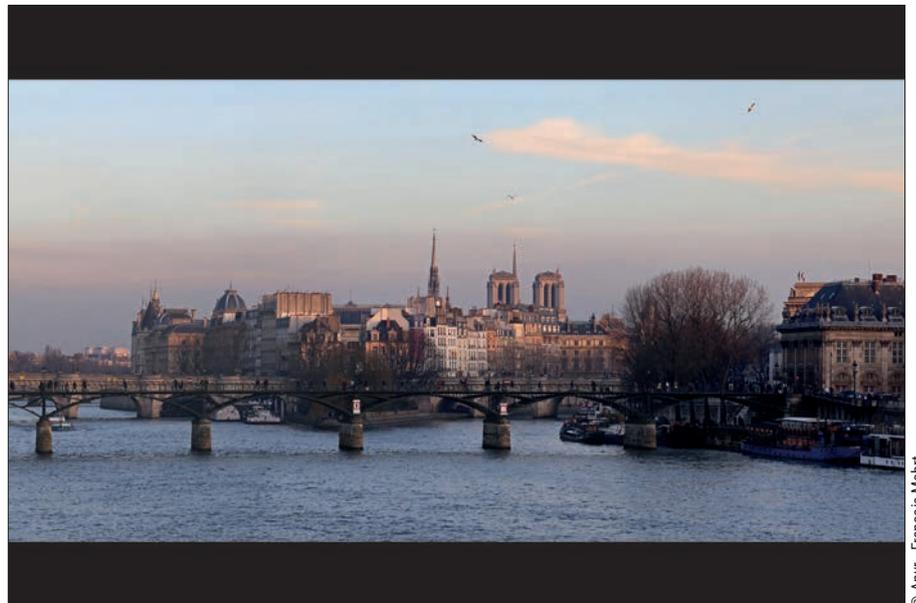
Le site de la Seine, dans sa séquence urbaine parisienne, est un composé d'un **patrimoine exceptionnel** et unique ; le site de la Seine c'est à la fois le fleuve, les berges basses et cette série de ponts qui caractérisent Paris. L'identité de la Seine à Paris est également due aux quais hauts avec ses grands alignements d'arbres et bouquinistes mais aussi à l'ensemble de ses constructions qui la bordent et qui créent dans cet ensemble ce paysage.



Le site de la Seine, un patrimoine exceptionnel

© Mairie de Paris - DU - MCC - J. Leroy

Ce paysage de carte postale, qui a été photographié depuis très longtemps, filmé comme par exemple dans le dernier « Mission impossible – Fallout » **s'est toujours renouvelé**. Les cartes de datation du bâti parisien, montrent clairement que contrairement à ce que l'on croit, il n'y a pas une majorité de bâtiments anciens. Le bâti s'est toujours renouvelé y compris au XXe siècle, au XXIe ; des architectures contemporaines ont su s'insérer dans ce paysage.



© Apur - François Mohrt

Par exemple, le Musée du Quai Branly dessiné par l'architecte Jean Nouvel, s'est implanté en juin 2006 sur le quai Branly dans le 7ème arrondissement, le long du quai de la Seine.



Un paysage qui s'est toujours renouvelé avec des architectures contemporaines

Musée du Quai Branly

© ph. quignard@air-images.net



Passerelle Simone de Beauvoir

© Apur - Abbron

Autre exemple, la Passerelle Simone de Beauvoir, passerelle réservée aux modes doux, créée en 2005 par l'architecte Dietmar Feichtingher, a permis d'offrir et de découvrir ce grand paysage de la Seine sur une séquence qui était moins connue dans le 12ème et 13ème arrondissements entre les ponts de Bercy et de Tolbiac.



Cité de la mode et du design

© Apur

Plus récemment, en 2012, les anciens magasins généraux des docks du quai d'Austerlitz ont réussi leur transformation et ont permis d'accueillir la Cité de la mode et du design conçue par Jakob + Macfarlane. En parallèle, des escales ont été créées pour des activités sur le quai et sur le port.



Paris, destination touristique, avec une expérience fluviale développée

© Apur

La Seine, au-delà de ses aspects liés au paysage et à son patrimoine, est également **une destination touristique importante** et accueille un trafic de passagers tel que **le port de Paris est le premier port mondial pour le tourisme fluvial.**

Il existe une offre de croisière très diversifiée ; à la grande échelle par exemple la compagnie CroisiEurope qui relie Paris (au port de Javel) à Honfleur, mais aussi des compagnies qui opèrent dans Paris intramuros comme les Bateaux Mouches, les Vedettes de Paris, les Bateaux Parisiens, les vedettes du Pont Neuf, les Yachts de Paris, Capitaine Fracasse... et qui permettent de découvrir ce paysage d'ensemble du site de la Seine, constitué du fleuve, des berges basses, des quais hauts et des constructions en rive sur les quais hauts.



© Apur - François Mohrt

Comme cela a été souligné, il existe une volonté de maintenir des activités portuaires, de **transports de marchandises et de logistiques en ville** ; ils sont importants pour le fonctionnement de la métropole et sont aussi utiles pour les nombreux chantiers de construction, le transport fluvial étant plus vertueux que le tout routier. Le travail sur l'insertion urbaine des ports est important car c'est ce qui permet d'avoir une meilleure acceptabilité pour ce type d'activités en plein cœur de Paris. A l'image du port de Tolbiac par exemple, qui montre un travail soigné sur cette insertion et qui a permis aussi, à l'origine du projet, de créer **une promenade en temps partagé au bord de l'eau**, possible en dehors des ouvertures de l'activité portuaire et notamment le week-end.



Une économie fluviale, des activités portuaires utiles pour les chantiers  
Port de Tolbiac : une insertion urbaine soignée et une promenade en temps partagé

© Apur

D'autres systèmes de logistiques se développent dans Paris, notamment la filière de la logistique urbaine fluviale ; la filière du BTP est organisée, d'autres émergent comme, les livraisons faites par containers permettant d'alimenter comme ici les magasins Franprix de l'ouest parisien depuis le port de la Bourdonnais, situé au pied du musée du quai Branly ; les temps de déchargement sont limités, ils sont plutôt faits le matin, ce qui permet d'autres usages l'après-midi de ce port.



La livraison des magasins Franprix  
Port de la Bourdonnais

© Apur - David Bourreau



L'évacuation des matériaux, des terres...  
Port National

© Mairie de Paris - DU - MCC - C. Jacquet

Des projets de réaménagement restent à développer dans Paris, les installations portuaires ne sont pas toutes parfaitement intégrées au tissu environnant et notamment en amont de Paris sur le port National au droit de l'opération Masséna Paris rive gauche ou Bercy Amont.



Paris Plage  
Port de l'Hôtel de Ville

© Apur - JC Bonijol

La reconquête des voies sur berges s'est faite de façon progressive avec Paris Respire puis Paris Plage. Le site de la Seine c'est aussi un grand espace public commun avec une appropriation par les touristes, mais aussi les franciliens et parisiens.



Un espace public « commun », un espace de sociabilité  
Parc des Rives de Seine, port de l'Hôtel de Ville

© Apur - JC Bonijol

Le projet du parc Rives de Seine tant rive gauche que rive droite a permis justement de créer cet espace de sociabilité, de destination et cohabitation d'usages. Le projet a aussi permis de créer des nouveaux anneaux pour des escales et d'implanter de bateaux à quai ; auparavant tant qu'il n'y avait qu'un usage exclusivement routier ce n'était pas possible de générer d'autres activités. Comme ici, près du port de l'Hôtel de Ville au niveau du pont Louis-Philippe.

L'évolution des voies sur berges a aussi été possible par un travail fin mené avec les architectes des Bâtiments de France sur la rive gauche notamment au niveau du port de Solférino afin de bien insérer l'embarquement dans le prolongement du parvis du musée d'Orsay et d'intégrer le jardin archipel des berges de Seine Niki de Saint-Phalle au pont de l'Alma.



© Apur - David Boureau

La Seine aujourd'hui, est aussi **un parcours sportif très plébiscité** avec quelques agrès et fontaines qui ont été aménagés sur le linéaire.



© Apur - Yann-Fanch Vauléon

C'est également un espace programmable, un espace « événementiel » qui peut évoluer. Par exemple, à l'occasion de la COP 21, une baleine bleue géante a été installée au port du Gros caillou pour sensibiliser le public à la sauvegarde de la planète.



© Apur - David Boureau

**Aujourd'hui, des réflexions,  
des projets engagés  
par différents acteurs et  
dans différents cadres**



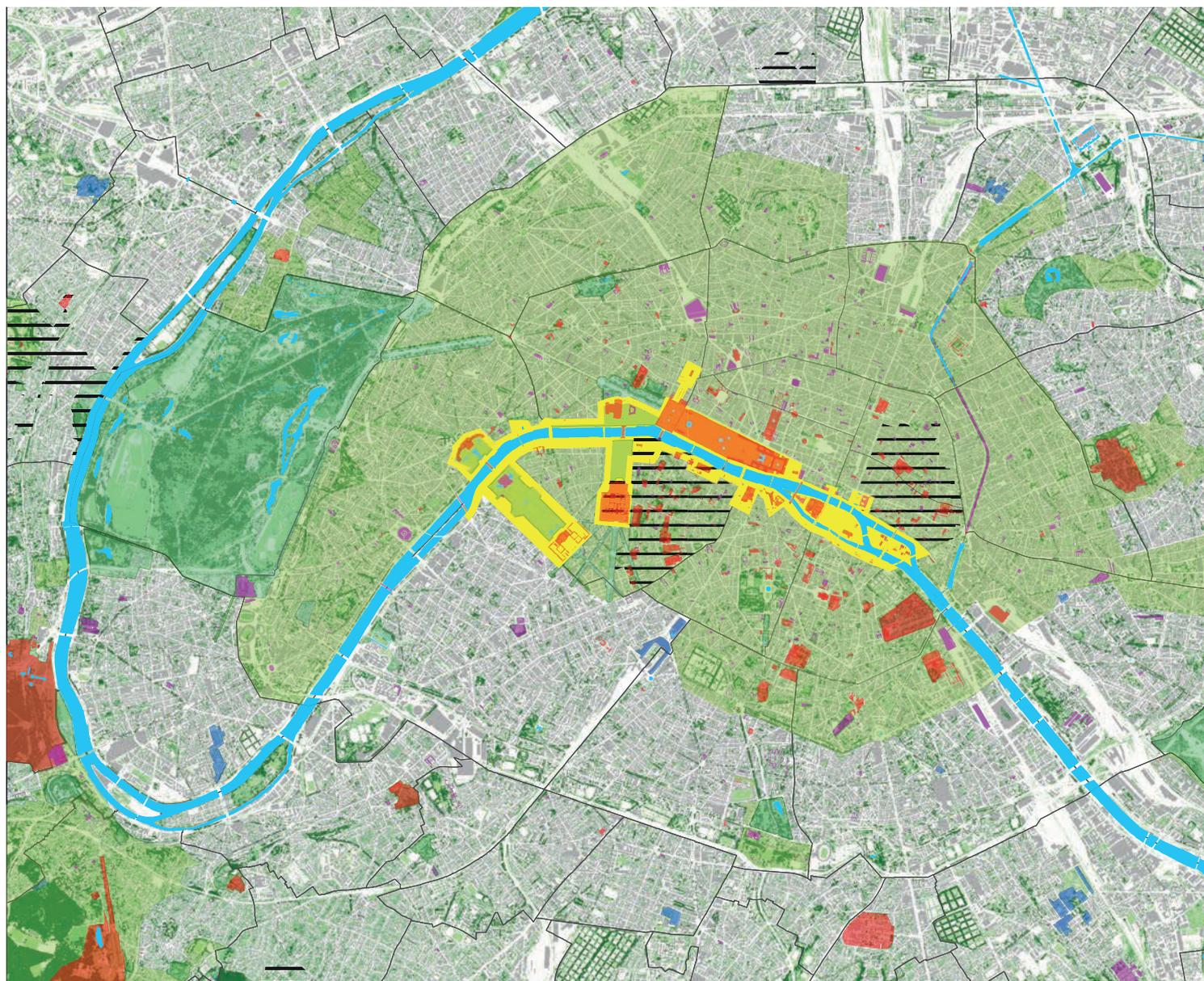
ATELIER PARISIEN D'URBANISME

© ph. guiguard@air-images.net

Aujourd'hui, les projets se poursuivent et sont engagés par différents acteurs dans différents cadres selon les compétences et les porteurs de projet.

Premièrement, la question du patrimoine en lien avec l'extension du périmètre Unesco se pose ; le périmètre UNESCO créé en 1991 figure en jaune sur la carte. Il s'étend du Champ de Mars / quai de Suffren jusqu'au pont de Sully.

© ph. guiguard@air-images.net



Les réflexions en cours sur l'extension et la création de la zone tampon porte à la fois en aval autour du pont de Bir-Hakeim et de l'allée des Cygnes ...

... et à l'amont au-delà du pont de Sully avec le jardin des Plantes. Ces évolutions ont été discutées en Conseil de Paris fin 2018.



© Mairie de Paris - DU - MCC - J. Leroy



© ph.guignard@air-images.net

#### PATRIMOINE BÂTI PROTÉGÉ PAR L'ÉTAT

 Périmètre UNESCO

##### Immeubles ou parties d'immeubles protégés (MH)

 Classés

 Inscrits

 Périmètres de protection de  
l'Architecture Contemporaine  
Remarquable (ACR) -  
Label XXe siècle

 Sites patrimoniaux  
remarquables (SRP)

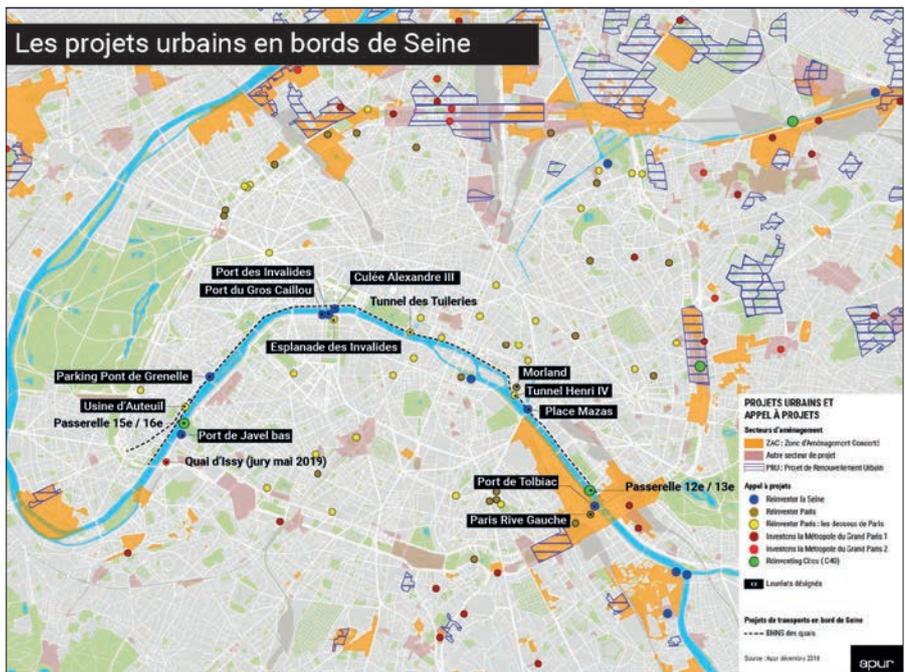
 Périmètres de cités-jardins  
protégées par l'état

##### Sites «naturels ou paysagers» protégés (SP)

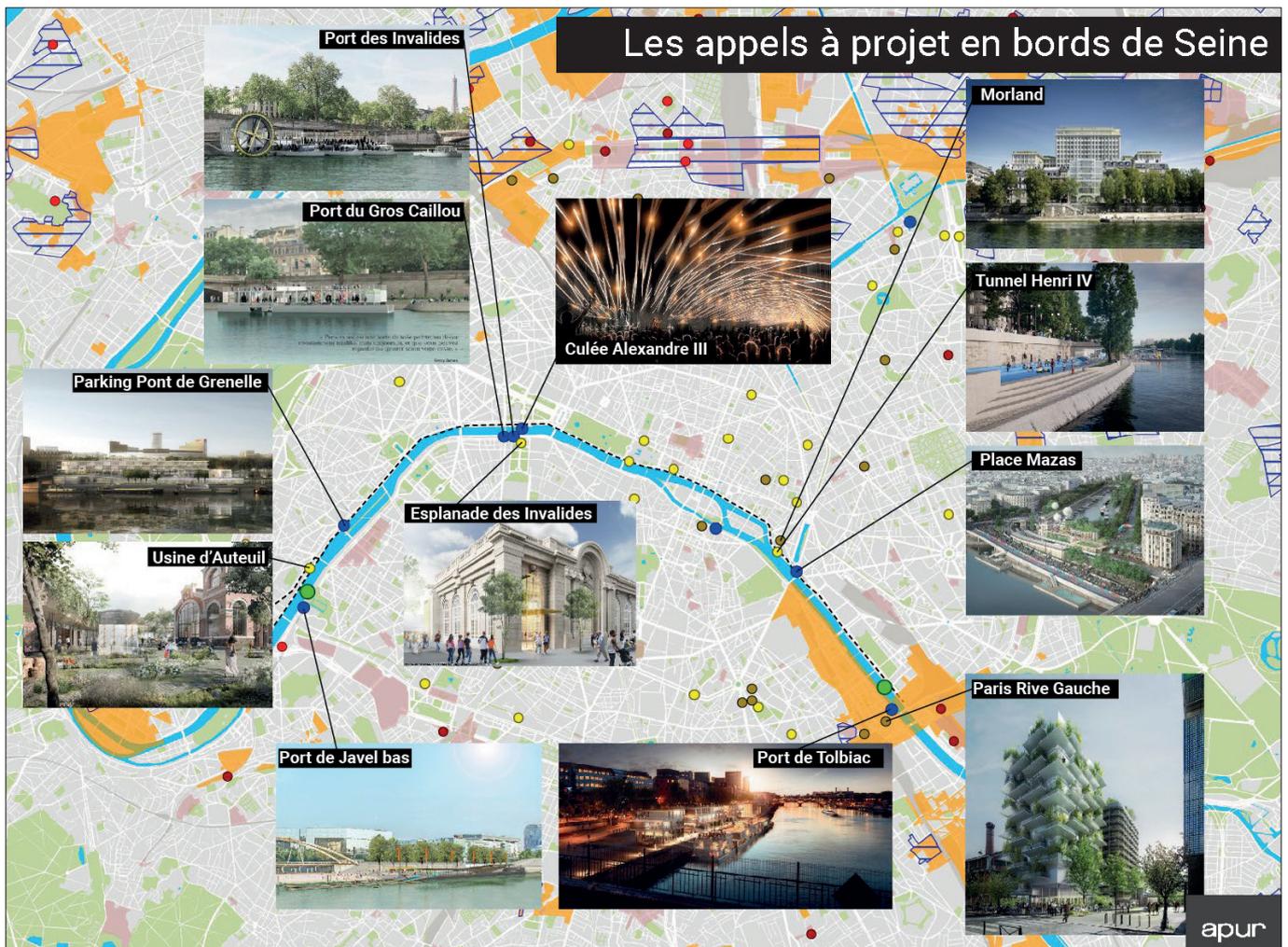
 Sites classés

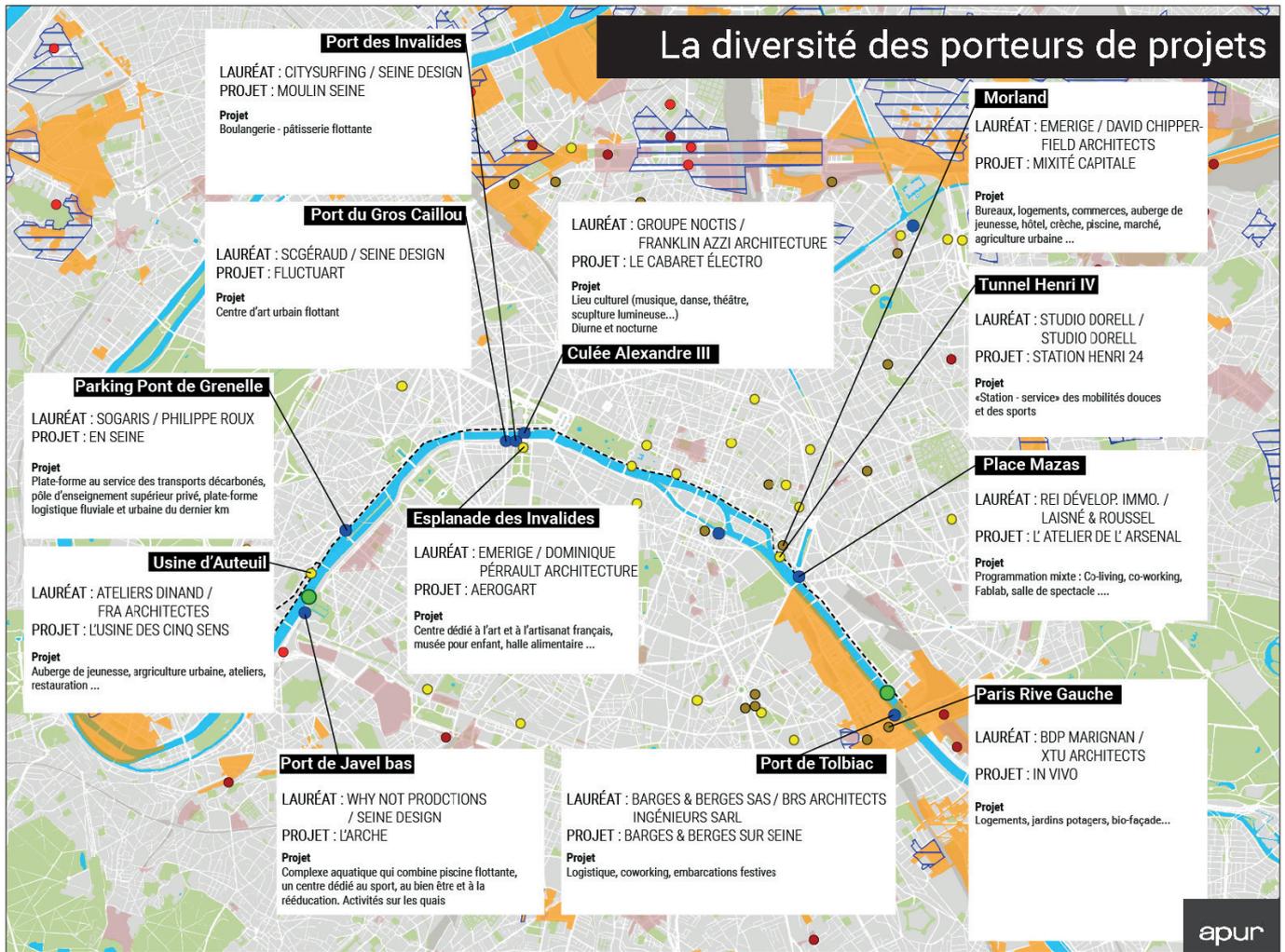
 Sites inscrits

Sources : Base «Mérimée» du Ministère de  
la Culture (MC) ; «Atlas des patrimoines»,  
PLU des communes, Apur



La deuxième grande série de projets concerne les projets urbains situés en bord de Seine. Sur la carte, les taches orange concernent les grandes opérations d'aménagement ; on y voit notamment en amont de Paris le secteur de Paris rive gauche avec le secteur Masséna qui est encore en chantier ainsi que le secteur de Bercy Charenton sur la rive droite. La dynamique des projets est aussi liée à l'ensemble des appels à projets qui concernent pour certains le site de la Seine. Ce sujet fera l'objet d'un atelier et permettra de rentrer davantage dans le détail. Ces sites sont à la fois issus des appels à projet Réinventer Paris 1, Réinventer la Seine, Réinventer Paris « les dessous de Paris », Inventer la Métropole mais également Reinventing Cities du C40. La diversité de ces projets implique une grande diversité de maîtres d'ouvrage et de maîtres d'œuvre, qui pourraient certainement dans un futur atelier être mise en regard.



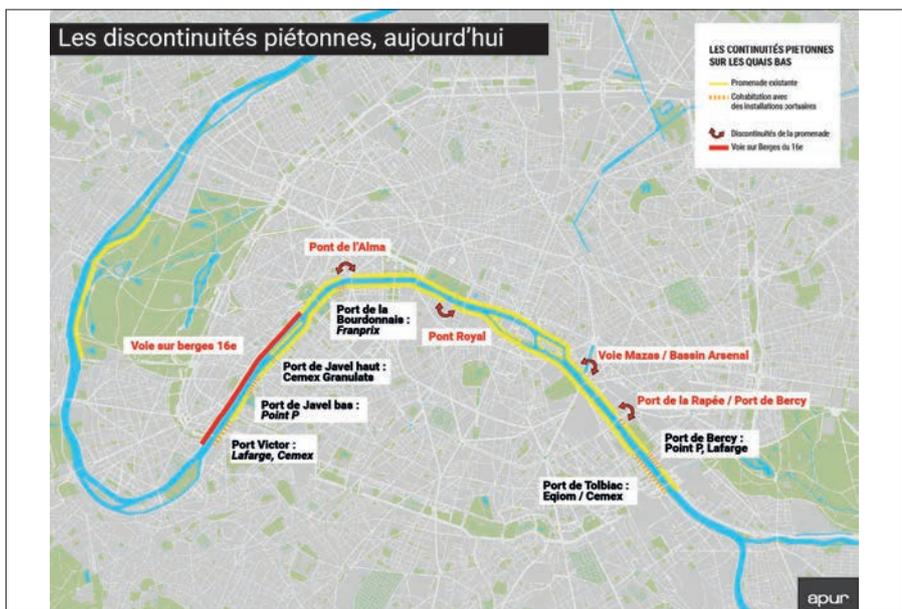


Certains secteurs sont concernés par une multiplicité de projets. Sur le secteur Seine Amont/Paris rive gauche, l'enjeu est assez important puisqu'il recouvre à la fois les projets urbains des ZAC Paris rive gauche et Bercy Charenton ; les réflexions proposées pour une nouvelle passerelle sur cette séquence entre le pont National et le pont de Tolbiac ; les appels à projets des Inventer et réinventer » ; et enfin le quai de Bercy est intégré dans la consultation internationale des autoroutes et des voies rapides comme focus prolongeant l'A4 dans Paris jusqu'à la Rapée. Le caractère autoroutier de cette séquence contraint l'accès aux berges et au fleuve depuis les quartiers.

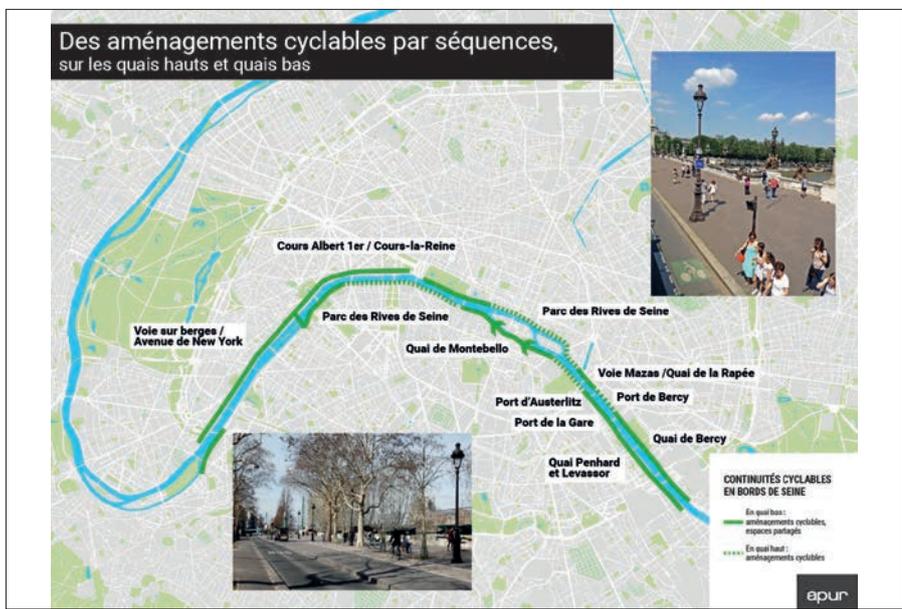




**Troisième grande catégorie de projets de réflexion** : les questions d'accessibilité. Les séquences des berges accessibles aux piétons se sont grandement améliorées notamment grâce au parc des Rives de Seine ; entre la rive droite et la rive gauche 6 km de berge ont été rendus accessibles aux piétons, permettant d'établir des continuités et une accessibilité meilleure.



Il reste cependant quelques discontinuités sur les berges basses qui sont sans doute les plus difficiles à établir. Elles se « heurtent » parfois à des sujets de réglementation. La création de berge là où elle n'existe pas nécessitera par exemple de déposer un dossier loi sur l'eau (le projet mené il y a quelques années en rive droite sous le pont de l'Alma n'a pas abouti). L'installation plus légère de continuités sous forme de pontons flottants pose la question de sa compatibilité réglementaire avec l'interdiction d'installations sous les ponts ; et enfin certaines discontinuités sont liées à la présence d'installations portuaires, où il pourrait être étudié une promenade en temps partagés, en dehors des ouvertures des activités portuaires.



De leur côté, les aménagements cyclables existent par séquence parfois sur les quais hauts, parfois sur les quais bas, et ce n'est pas toujours évident pour les cyclistes de comprendre comment on passe de l'un à l'autre.

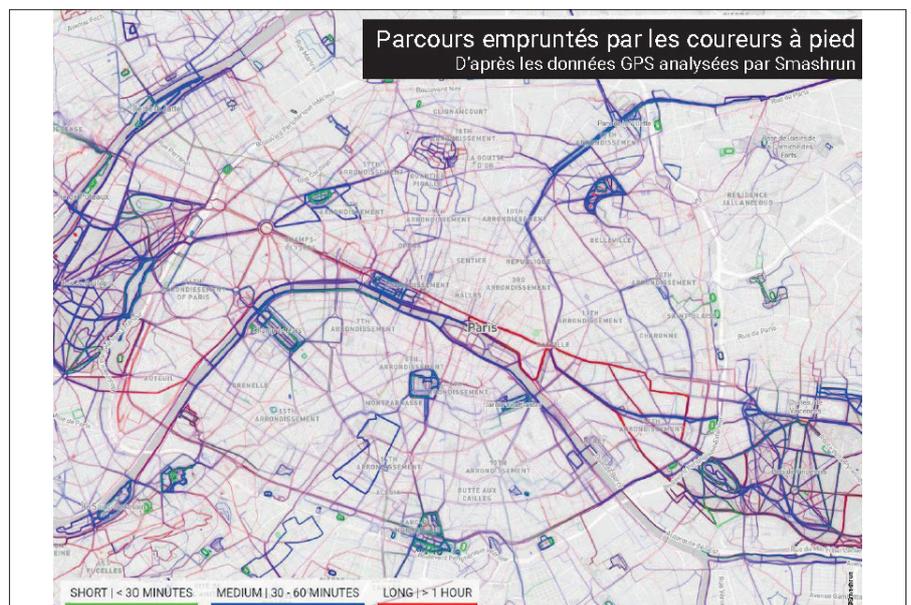
Comme pour l'accessibilité piétonne, quelques discontinuités cyclables existent par exemple dans le 15<sup>e</sup> arrondissement ou au droit de la sortie du tunnel des Tuileries au niveau de la place de la Concorde où il n'est pas évident de rejoindre l'aménagement cyclable qui existe en haut sur le cours de la Reine.



Le quatrième grand projet est l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris à l'été 2024. Dès la phase de candidature, le site de la Seine a été placé au cœur du concept en positionnant par exemple sur la Seine et les canaux l'axe de célébration entre le live site du Trocadéro et le live site du parc de la Villette.



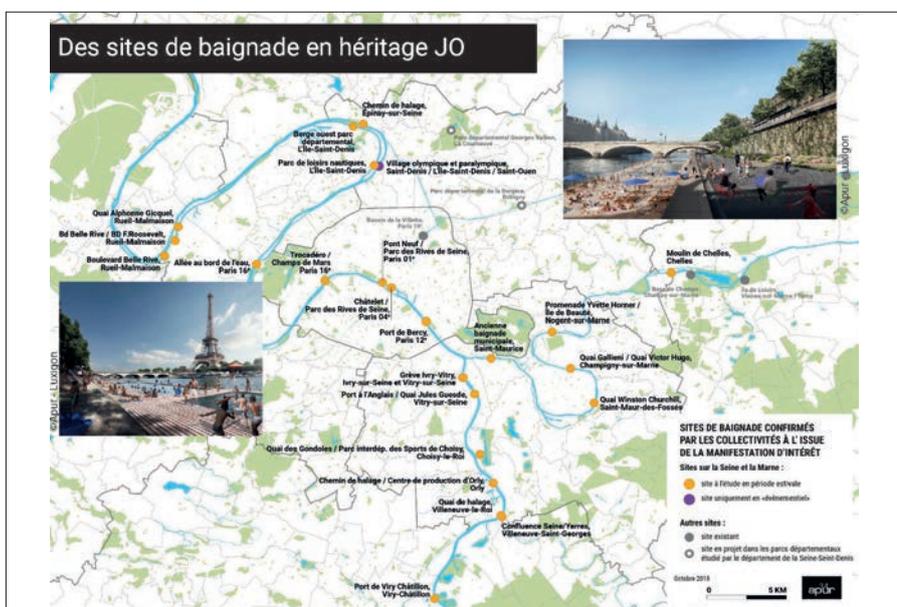
Le sport est déjà une activité très présente sur les quais qui devrait se renforcer d'ici 2024. La carte ci-contre, issue des données GPS annualisées par Smashrun, montre qu'énormément de citoyens pratiquent d'ores et déjà la course à pied sur les bords de Seine.



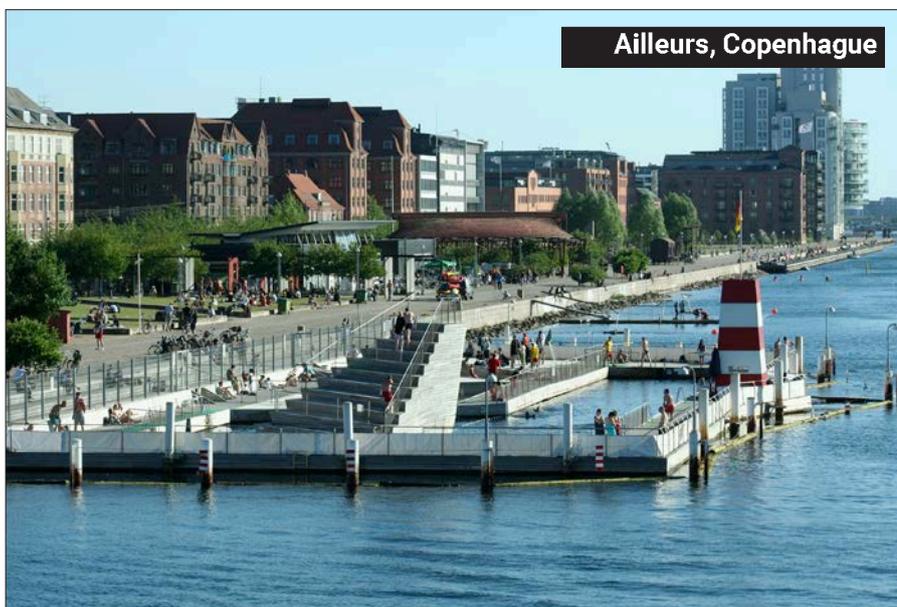


La Seine est également le site de compétition iconique du triathlon, de la nage libre, du marathon et du cyclisme.

© Paris 2024 - Luxigon



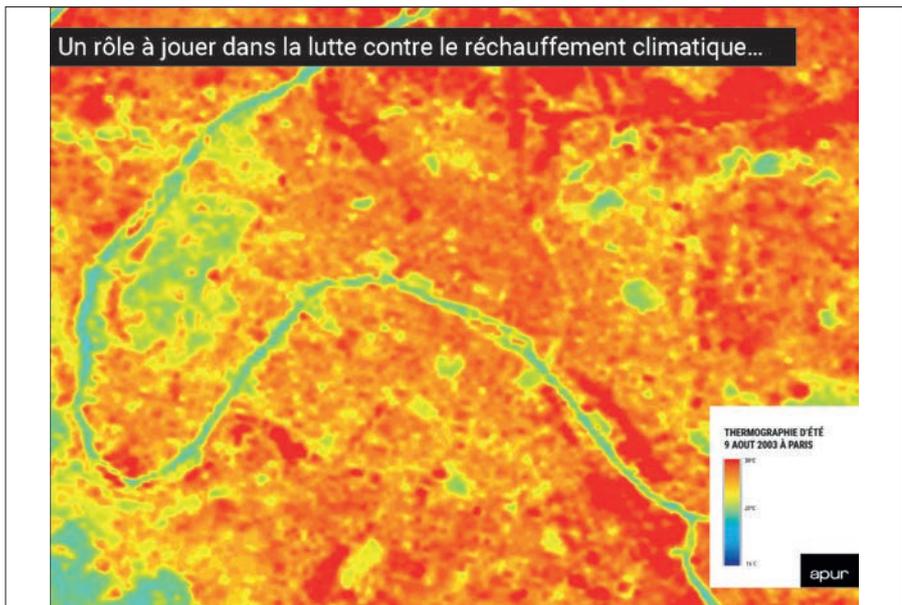
En vue des épreuves de nage en eau libre dans la Seine, plusieurs groupes de travail, partagés entre la Ville de Paris, les services de l'Etat, le Siaap, les CD se réunissent régulièrement pour l'amélioration de la qualité de l'eau. Le cadre des Jeux de Paris 2024 permet de fixer une échéance pour réaliser cette amélioration de la qualité de l'eau tant pour les athlètes que pour les citoyens. Des sites de baignade en héritage JO sont étudiés à l'échelle de la métropole. 23 sites potentiels ont été identifiés ; 5 concernent Paris : le bois de Boulogne, un au niveau du Trocadéro, 2 sites au niveau du parc rive de Seine rive droite et un dernier au niveau de Bercy. Les études techniques de faisabilité se poursuivent.



Le désir de se baigner en eau vive ne concerne pas que Paris, bien d'autres métropoles travaillent sur la baignade en plein cœur de ville.

CC by - Jacob Friis Saxberg - 2.0





La cinquième grande catégorie de projets est liée au climat, sujet qui monte en puissance compte tenu de l'urgence climatique. Sur la carte de la thermographie d'été, on constate que la Seine est plutôt de couleur vert bleu, proche de la couleur des bois par exemple ou des parcs, ce qui montre qu'il s'agit d'une zone ayant un potentiel et un rôle à jouer dans les îlots de fraîcheur.



La Seine est également un support de biodiversité où la place de la nature est importante et où les questions de trame verte et bleue doivent être intégrées dans les débats.

**Des documents cadres anciens :**

**Le cahier des prescriptions architecturales et paysagères**  
élaboré par :

- Port Autonome de Paris
- La Ville de Paris, L'APUR
- Le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine

Cahier présenté au Conseil de Paris et approuvé par la CA du Ports de Paris du 23 juin 1999

Né de la volonté partagée de donner une cohérence à l'évolution du site de la Seine du fait d'une multiplicité d'acteurs, de gestionnaires (Etat, VNF, Ville de Paris et d'amodiataires...

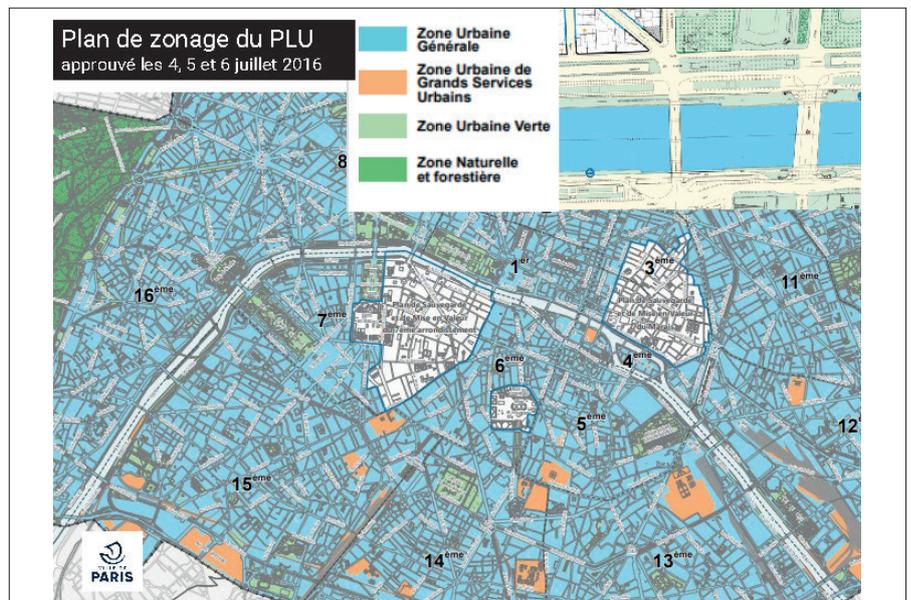
Depuis 1999, des évolutions portant sur le développement de la logistique fluviale, la reconquête des voies sur berges, les services et aménités offertes, le rôle de la Seine dans la lutte contre le réchauffement climatique...

Enfin, il existe aujourd'hui un certain nombre de documents réglementaires ou documents cadre anciens. Tout d'abord, le Cahier des prescriptions architecturales et paysagères a été élaboré en 1999 par Ports de Paris, la Ville de Paris, l'Apur et les Architectes des Bâtiments de France. Il était né de la volonté partagée de donner une cohérence à l'évolution du site de la Seine du fait de la multiplicité des acteurs et de gestionnaires ; on voit que le sujet est toujours d'actualité mais que 20 ans plus tard de nouveaux sujets sont apparus comme celui de la logistique urbaine fluviale, la reconquête des voies sur berges réalisée ou le rôle de la Seine dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Le PADD de Paris qui a défini des grandes orientations sur la Seine date également de 2006.



La dernière modification du PLU a d'ores et déjà permis d'intégrer quelques évolutions.



Afin d'engager le débat sur la suite de l'atelier Seine, cette diapositive fait état de quelques pistes de thématiques d'ateliers. Elles sont très ouvertes et peuvent servir de support à la discussion. Après cette séance d'installation, un atelier 2 pourrait avoir lieu en mars sur la vision patrimoniale de la Seine avec la question du périmètre Unesco pour un meilleur partage d'informations ; un atelier 3 en avril pourrait concerner la construction d'une vision assemblée autour des projets où il pourrait y avoir des présentations, des invités à la carte comme les porteurs de projets que l'on a vus ; l'atelier 4 pourrait être une mise en perspective, une évolution à la fois des paysages mais aussi la question du tourisme des mobilités ou de l'environnement et puis un atelier sans doute spécifique sur le Cahier des prescriptions architecturales et paysagères qui est un sujet en soi puisque c'est un document prescriptif donné aux amodiataires de Ports de Paris. Enfin, une séance de synthèse de façon à finaliser l'ensemble de ces réflexions à la fin de l'année pourrait avoir lieu sur un bateau.

### Une méthode de travail sous forme d'ateliers

- **Atelier 1 : Séance d'installation (29 janvier 2019)**  
Objectifs et travaux de l'Atelier Seine, vision partagée

### Thématiques et calendrier de travail à définir, par exemple :

- **Atelier 2 (mars) :**  
Echanges sur la vision patrimoniale du site de la Seine (périmètre Unesco, zone tampon, plan de gestion et de valorisation...)
- **Atelier 3 (avril) :**  
Construction d'une vision assemblée des projets en bord de Seine, dynamiques partagées
- **Atelier 4 (juin) :**  
Echanges, mise en perspective, évolution des paysages
- **Atelier 5 (juillet) :**  
Le cahier des prescriptions architecturales et paysagères du site de la Seine (1999) – Réflexions autour d'une actualisation liés à l'évolution des usages et l'urgence climatique
- **Atelier 6 (octobre) : Séance de synthèse**

ATELIER PARISIEN D'URBANISME





En conclusion, une citation d'Alexandre Chemetoff qui figure dans le catalogue de l'expo qui a eu lieu au Pavillon de l'Arsenal et qui est toujours d'actualité :

*« Les quais de la Seine nous démontrent la capacité de Paris à se renouveler. Ils nous enseignent le mélange des genres et des gabarits autour d'un même espace public. Aucun règlement ne saurait reproduire cette ville des quais, qui relève avant tout d'une logique de situation et de projet. »*

© ph.guignard@air-images.net





### 3. ÉCHANGES - DIRES D'ATELIER

© Mairie de Paris - DU - MCC - J. Leroy

### **Jean-Louis Missika, adjoint à la Maire de Paris.**

La présentation permet de bien mettre en avant la multiplicité des usages et des enjeux de la Seine.

Concernant les ateliers thématiques à venir, il faudrait sans doute ajouter la thématique du **trafic fluvial et de sa diversification** qui n'apparaît pas suffisamment dans les 4 ateliers proposés et qui est un sujet important. En effet, le trafic fluvial tel qu'il est exploité aujourd'hui est largement inférieur au trafic tel qu'on le connaît sur d'autres fleuves et il est par ailleurs peut-être un peu moins diversifié à Paris car il se contente de combiner transport logistique et transport de touristes alors qu'il existe d'autres formes de transport. Les tentatives comme Vogueo par exemple, de créer des navettes pour transporter des passagers ont échoué. Les tests sur des hydrofoils réalisés récemment se sont heurtés quant à eux à une réglementation certes légitime mais complexe. Toutes ses questions et réflexions pourraient enrichir le 3ème atelier par exemple, soit être abordées dans un 6ème atelier qui ferait spécifiquement référence à la question du trafic, de sa densité et de sa transformation vers des modes de propulsion plus propres.

### **François Philizot, Préfet, DIDVS**

La thématique du transport fluvial pourrait être en effet étoffée dans l'atelier 3 ou introduite dans une séance ad hoc sur les enjeux de navigation de la Seine d'une façon un peu large car c'est un sujet qui rétroagit nécessairement sur ce qui se passe sur les berges.

### **Jean-François Martins, adjoint à la Maire de Paris**

Au-delà de leurs motorisations et de leurs usages, il y a une transformation de l'économie touristique à Paris qui s'opère, en particulier sur la réduction du tourisme de groupes vers de plus en plus de tourisme individuel. Cette évolution change drastiquement les usages et les attentes tels qu'on les connaît au-

jourd'hui. Le grand bateau, aujourd'hui produit phare de la visite touristique à Paris, est à priori un modèle qui aura tendance à se réduire au profit de navette plus petites, et plus haute gamme. On voit d'ores et déjà émerger sur la Seine des produits touristiques plus haut de gamme, ce qui ne sera pas sans poser un certain nombre de sujet lié au nombre de ces bateaux, à la manière de les faire naviguer et aussi aux conséquences plus positives telles que la réduction d'espace de stationnement d'autocars qui sont par ailleurs très demandés aujourd'hui sur les quais. Ces enjeux pourraient être aussi regardés dans le cadre de ces ateliers en prévision de l'évolution du marché qui ne sera pas le même dans 10 ou 20 ans à Paris.

Sur les questions liées au sport et en particulier sur le sujet de la baignade, il serait opportun sans doute d'inviter l'ARS à au moins à l'atelier sur les usages. Pour rappel la baignade est un des enjeux de la Ville de Paris mais également du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques et bien qu'il soit traité dans d'autres groupes de travail dans son échelle métropolitaine, il semble nécessaire d'intégrer les sites parisiens dans les réflexions portées par l'Atelier Seine.

### **Yves Contassot, conseiller de Paris**

Deux questions sont posées, l'une concernant le périmètre de l'étude et l'autre sur la méthode de travail. Est-ce que l'Atelier Seine ne devrait pas être métropolitain, notamment sur les questions du transport fluvial qui ne se limitent pas à Paris mais qui font bien parti d'un système plus large qui s'étend à l'amont et à l'aval de Paris ? Il en est de même sur les sujets liés à l'inondation qui relèvent d'une compétence métropolitaine.

Et sur la méthode, quelle est l'organisation prévue de ces ateliers pour que l'on puisse travailler ensemble et de la manière la plus fertile possible ?

### **Jean-Louis Missika, adjoint à la Maire de Paris**

Sur la question du périmètre, il serait plus légitime de solliciter la Métropole du Grand Paris pour qu'elle prenne en charge une démarche métropolitaine en réunissant un certain nombre de maires ou d'élus qui sont directement concernés pour que cette réflexion puisse s'étendre au-delà du périphérique et de Paris intra-muros. Bien que l'approche métropolitaine soit essentielle, il n'en demeure pas moins que **Paris possède des spécificités qui lui sont propres**. Par exemple, l'extension de la zone Unesco et de la zone tampon sont des sujets parisiens.

Sur la méthodologie, les ateliers ne se feront pas qu'en séance plénière. Ils mobiliseront les acteurs directement concernés, et offriront la possibilité de s'inscrire aux ateliers souhaités et permettront l'audition d'un certain nombre personnes. Ils feront l'objet d'un travail de documentation préalable qui sera réalisé par l'Apur. Le site internet et les visites urbaines permettront de recueillir l'avis des gens.

Le rendu attendu est un livre blanc qui intégrera une partie de synthèse, regroupant le point de vue de la Ville et traitera des questions relevant de la responsabilité parisienne, mais aussi une partie de recueil des présentations de l'ensemble des contributions. Il pourra éventuellement évoquer les questions qui doivent être traitées à l'échelle métropolitaine, régionale voir nationale (en lien avec la mission interministérielle sur l'Axe Seine).

La question des échelles est importante lorsque l'on parle d'un fleuve mais la dimension micro ne doit pas être négligée face à la dimension macro. Les institutions politiques existantes doivent être respectées, la Ville de Paris a son périmètre et doit s'y tenir.

Le calendrier est court mais il s'inscrit dans les mêmes temporalités des travaux qui sont menés par la Préfecture de Région sur les usages fluviaux ou ceux qui sont menés par Ports de Paris. A la suite de ce livre blanc, une des

missions possibles serait d'actualiser le cahier des prescriptions architecturales et paysagères qui a 20 ans d'âge et qui a besoin d'être actualisé.

Ces ateliers seront préparés en amont en comités plus resserrés.

### **Bernard Landau - Association La Seine n'est pas à vendre**

En parallèle de l'Atelier Seine, un débat public citoyen pourrait être engagé et organisé peut-être par le Forum métropolitain. Conscient que Paris possède des spécificités qui lui sont propres, et compte tenu de l'intérêt porté par un grand nombre d'acteurs sur la Seine, ce travail plus modeste parce qu'il porte sur une plus petite échelle pourrait être un préalable à ce grand débat citoyen. L'association s'inscrit tout à fait dans la démarche de l'Atelier. Par ailleurs, l'association porte l'idée d'un grand événement culturel de la Seine.

### **Frédéric Hocquard – Adjoint à la Maire de Paris**

Sur la question des échelles, il est important que la Ville de Paris porte collectivement une réflexion sur la Seine. Sur les questions de la nuit, il serait intéressant d'avoir quelques données sur l'usage des berges de Seine de 21h jusqu'au petit matin par exemple, qui illustreraient certainement une diversité des usages entre le jour et la nuit. C'est un sujet qui permettrait aussi, dans les dynamiques partagées, d'avoir également une réflexion sur la création et le développement des activités urbaines des berges de Seine. Pour rappel, si on parle de la vie nocturne à Paris, les berges de Seine sont un peu le front pionnier de tout le développement des activités que l'on peut avoir à cet endroit-là. Depuis quelques années, la Seine et ses berges accueillent des animations en lien avec la Nuit Blanche ; par exemple les constellations de l'Île Saint-Denis ou celles des Invalides de l'édition 2018.

### **François Philizot, Préfet DIDVS**

Les spécificités parisiennes sont indéniables. Sur l'aspect patrimonial d'abord, la question ne se pose pas de la même manière à Paris qu'ailleurs sur le reste de la Seine, sur l'enjeu du tourisme fluvial et de son évolution : Paris est le premier port de tourisme fluvial au monde avec un marché qui au-delà de la croisière à longue distance est très particulier. La question de la complexité de la navigation sur la Seine et des enjeux sur la compatibilité sur les différents types de navigation se pose elle aussi de manière différente dans le bief parisien qu'entre Rouen et le Havre à l'aval ou entre Nogent-sur-Seine et Ivry-sur-Seine à l'amont. La densité des ponts parisiens et leurs gabarits rendent d'autant plus la navigation spécifique. Il y a donc des enjeux parisiens qui sont particuliers et qu'il faudra évidemment réintégrer à terme dans une vision plus globale de la Seine qui est un axe de transport majeur.

### **Olivier Meyer, Association La Seine n'est pas à vendre**

Sur la question de la porosité, chaque territoire a sa légitimité pour proposer des solutions sur son territoire mais comment fait-on pour capitaliser les expériences qui ont réussi ailleurs et ne pas travailler en vase clos par exemple, sur la question d'une identité autour de la Seine ?

### **Karen Taïeb – Adjointe à la Maire de Paris**

La Seine ne s'arrête pas aux limites de Paris et il faut bien évidemment tenir compte de ce qu'il y a en amont et en aval, mais la réflexion à mener dans le cadre de l'Atelier Seine 2019 est avant tout liée aux questions paysagères et patrimoniales autour du périmètre Unesco, son extension et sa zone tampon et à la vision commune des projets sur ce périmètre.

### **Olivier Jamey – Communauté Portuaire de Paris**

Il serait intéressant d'intégrer également aux réflexions l'aspect réglementaire et en particulier les sujets liés au PPRI et aussi au RPP qui cadre la gestion de l'activité sur les berges et sur le fleuve. Par exemple, les animations des berges de Seine sont guidées par l'application d'un PPRI qui contraint les animations du 31 octobre au 1<sup>er</sup> mai.

### **Christophe Ribet – Directeur de Cabinet de Célia Blauel**

Un nouveau copil sur la Baignade en Seine et en Marne est en cours de montage avec le Préfet Cadot pour le mois d'avril, et ce serait peut-être l'occasion de traiter la question de la baignade parisienne dans ce cadre-là et dans la continuité des travaux déjà engagés depuis 2 ans et porté par l'ensemble des acteurs : VNF, Haropa, tous les acteurs du fleuve à Paris et hors de Paris.

### **Jérôme Gleizes – Conseiller de Paris**

L'Atelier 5, qui aborde la mise à jour du cahier des prescriptions architecturales et paysagères de la Seine et la réflexion autour d'une actualisation liée à l'évolution des usages et l'urgence climatique, peut être assez lourd. La question de la transformation du fleuve par rapport au changement et dérèglement climatique mériterait peut-être une réflexion autonome.

### **Dominique Alba – Directrice Apur**

Afin d'éviter de multiplier le nombre d'Ateliers, nous pouvons regrouper dans un premier temps l'atelier 3 et 4 c'est-à-dire fusionner l'atelier sur «les projets en bords de Seine et les dynamiques partagées» avec l'atelier sur «la mise en perspective et les évolutions du paysage» et ainsi libérer le créneau de l'atelier 4 pour créer un atelier spécifique consacré au trafic fluvial et aux usages.

### **Jean-Louis Missika, Adjoint à la Maire de Paris**

L'Atelier 5 a pour objectif d'actualiser le cahier des prescriptions architecturales et paysagères au regard du climat comme par exemple aborder la question du maintien du caractère minéral sur les quais bas ; qui renvoie à des questions patrimoniales, la végétalisation des quais relève de l'urgence climatique. La question du rôle du fleuve dans le rafraîchissement de la ville, la protection de la biodiversité et le développement de la trame bleue rentrent complètement dans l'atelier 5. De plus la question du patrimoine aura été traitée dans l'atelier 2, ce qui libérera du temps supplémentaire pour les questions climatiques et environnementales.

### **Claire De Clermont-Tonnerre – Marie du 15ème, conseillère de Paris**

Les mairies d'arrondissements ont également un rôle à jouer en tant que partie prenante. Il y a au moins 9 arrondissements qui sont très concernés par la Seine sous différents titres : des aménagements, des renouvellements de concessions... Il serait intéressant qu'à travers les conseils de quartier, les mairies d'arrondissement soient les rapporteurs de la voix des habitants qui pourrait être intégrée au débat, voire dans le livre blanc.

### **Boris Jamet-Fournier – Adjoint au Maire 4<sup>e</sup> arrondissement**

Les conseils de quartier peuvent être sollicités afin de préparer cette contribution citoyenne, en espérant travailler en inter-arrondissements.

### **Stéphane Fievet – Directeur de la Culture du COJO Paris 2024**

Le COJO Paris 2024 a engagé une réflexion importante sur la culture et notamment sur la place de la culture et de l'Art pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques. La Seine pendant la durée

des Jeux sera un axe de célébration qui ne prendra en compte pas uniquement des questions festives mais intégrera aussi la dimension du sport, la place de la création, du patrimoine et l'innovation artistique.

### **Jean-Marc ZURETI DRAC IDF chef du Service Métropolitain de l'architecture et du patrimoine**

La DRAC travaille sur les questions patrimoniales notamment liées au périmètre UNESCO et souhaite connaître l'échéance d'une mise à jour du cahier des prescriptions architecturales.

### **Chantal Andrié - Association protection place Mazas**

A quel moment le sujet du projet de la place Mazas sera discuté et dans quel cadre ?

### **Jean-Louis Missika, Adjoint à la Marie de Paris**

Pour le projet de la place Mazas, des remarques ont été entendues et le projet est en train d'évoluer. L'Atelier n°3 abordera les différents projets urbains et les Appels à projet des bords de Seine.





## **4. CONCLUSION SUR LA SUITE DES ATELIERS ET CALENDRIER**

# Une méthode de travail sous forme d'ateliers thématiques

**Suite aux différents échanges, les ateliers thématiques suivants sont proposés**

**Atelier 1 :**

Séance d'installation (29 janvier 2019)

Objectifs et travaux de l'Atelier Seine, vision partagée

**Atelier 2 (mars) :**

Echanges sur la vision patrimoniale du site de la Seine

(périmètre Unesco, zone tampon, plan de gestion et de valorisation...)

**Atelier 3 (avril) :**

Construction d'une vision assemblée des projets en bord de Seine, dynamiques partagées, mises en perspective, évolution des paysages

**Atelier 4 (juin) :**

Usages du site de la Seine : trafic fluvial, économie touristique, loisirs, biodiversité, îlot de fraîcheur...

**Atelier 5 (juillet) :**

Le cahier des prescriptions architecturales et paysagères du site de la Seine (1999), Réflexions autour d'une actualisation liée à l'évolution des usages et l'urgence climatique

**Atelier 6 (octobre) :**

Séance de synthèse

## Organisation

Chaque atelier sera introduit par un court exposé de l'Apur sur la thématique de l'Atelier.

Quelques acteurs ciblés sur la thématique de l'atelier seront sollicités au préalable pour faire de synthétiques présentations permettant de nourrir les débats. Pour l'Atelier n°2 consacré au patrimoine, la DRAC et les ABF seront par exemple sollicités ; pour l'atelier n°3 consacré à la vision partagée des projets, les porteurs des appels à projet seront sollicités...

La préparation de l'Atelier sera assurée par un groupe technique réunissant

l'Apur, le cabinet de JL Missika, le SG, Ports de Paris avec les acteurs intervenants.

Des contributions peuvent aussi être envoyées au cabinet de JL Missika ainsi qu'à l'Apur avant chaque atelier sur le thème de l'atelier et pour ceux qui le souhaitent des auditions peuvent être réalisées.

A l'issue de chaque atelier, un document de synthèse des travaux présentés et des échanges sera élaboré par l'Apur.

# Production de l'atelier Seine

L'objectif est d'aboutir à **un Livre blanc** d'ici la fin de l'année 2019 comprenant **un corpus commun stratégique et un cahier de contributions des acteurs.**

## Conclusion sur les différents objectifs de l'Atelier Seine

Organisé en différents ateliers thématiques, l'atelier Seine Paris est :

- **Un lieu d'échanges autour de la définition du périmètre d'extension Unesco et de création de la zone tampon** (Ile aux Cygnes, tour Saint-Jacques, Jardin des Plantes...).
- **Un lieu d'échanges pour l'élaboration d'actions pour préserver et valoriser ce paysage exceptionnel**, sa beauté et richesse patrimoniale et faciliter son accès pour tous.
- **Une instance de dialogue sur les différents projets à venir portés sur le site de la Seine par les différents acteurs, instance développant une vision commune des projets.** Les projets sont nombreux, entre les transformations des modes de déplacements sur le fleuve avec le développement des Hydro Foyle, la transition de la motorisation des bateaux de tourisme vers l'électrique et l'hydrogène, la baignade à l'horizon 2024, la « piétonisation » des quatre premiers arrondissements de Paris, mais aussi les projets urbains qui se développent en bord de fleuve, l'extension de la grande promenade amorcée par la piétonisation des voies sur berges, et le développement du tourisme et de la logistique fluviale. Dans le cadre de «Réinventer la Seine», plusieurs projets amènent des nouveaux usages en bord de Seine et ont un impact paysager.

- **Un lieu d'échanges sur une doctrine globale sur le grand paysage de la Seine.** Définition partagée des invariants pour tout aménagement en bord de fleuve, que ce soit pour des raisons patrimoniales ou écologiques. Assurer la sauvegarde des vues, des courants d'air frais, mais aussi d'un meilleur accès de tous à la Seine, notamment dans la perspective de JO inclusifs en 2024. C'est l'occasion également d'engager une actualisation du cahier des prescriptions architecturales et paysagères des berges de la Seine élaboré en 1999 par le Port Autonome de Paris, les Architectes des Bâtiments de France, la Ville de Paris avec l'appui de l'Apur. Ce cahier a été validé à l'époque par le Conseil d'Administration du Port pour s'imposer à ses amodiataires et présenté au Conseil de Paris.

# Synthèse des Ateliers Seine

## ATELIER #1

Suite à l'annonce de Jean-Louis Missika, adjoint à la Maire de Paris lors du Conseil de Paris du 18 novembre 2018, le premier Atelier Seine a eu lieu le 29 janvier 2019.

L'Atelier Seine réunit ensemble les différentes parties prenantes concernées par le fleuve et ses abords, en vue d'établir une vision commune prospective du site de la Seine dans Paris.

L'Apur, en charge de la documentation et de l'animation de ces ateliers, réalisera des cahiers synthétisant les échanges.

Ce premier cahier fait état des attentes et des enjeux portés par tous et présente une vision d'ensemble des usages et du paysage de la Seine.

Le prochain Atelier portera sur les questions du Patrimoine et aura lieu courant mars.

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association loi 1901 qui réunit autour de ses membres fondateurs, la Ville de Paris et l'État, les acteurs de la Métropole du Grand Paris. Ses partenaires sont :

